



Promesse de vente pour maison

Par **BB7591**, le **17/06/2025** à **15:34**

Bonjour,

Une personne dans une offre d'achat a t elle le droit d'imposer au notaire une date pour signature promesse de vente ? Je trouve cela illusoire ! La personne a mis dans son offre :

"un avant contrat de vente devra ensuite être signé par le vendeur et l'offrant au plus tard le 1er juillet 2025"

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **17/06/2025** à **15:58**

Bonjour et bienvenue

Un acheteur peut exprimer ce genre de souhait au vendeur, mais il ne peut être "imposé" au notaire une date, ce dernier doit tenir compte des contraintes et des délais nécessaires aux réquisitions et à la préparation de l'acte.

Par **janus2fr**, le **17/06/2025** à **17:20**

Bonjour,

Il s'agit d'un avant-contrat (compromis), il n'y a pas grand chose à faire pour cela, le compromis peut être signé très vite.

Par **Marck.ESP**, le **17/06/2025** à **17:50**

D'autant plus qu'il est possible de le faire sous seing privé .